

No 85-005-X au catalogue
ISSN 1925-3419

Bulletin Juristat

La criminalité chez les jeunes, 2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

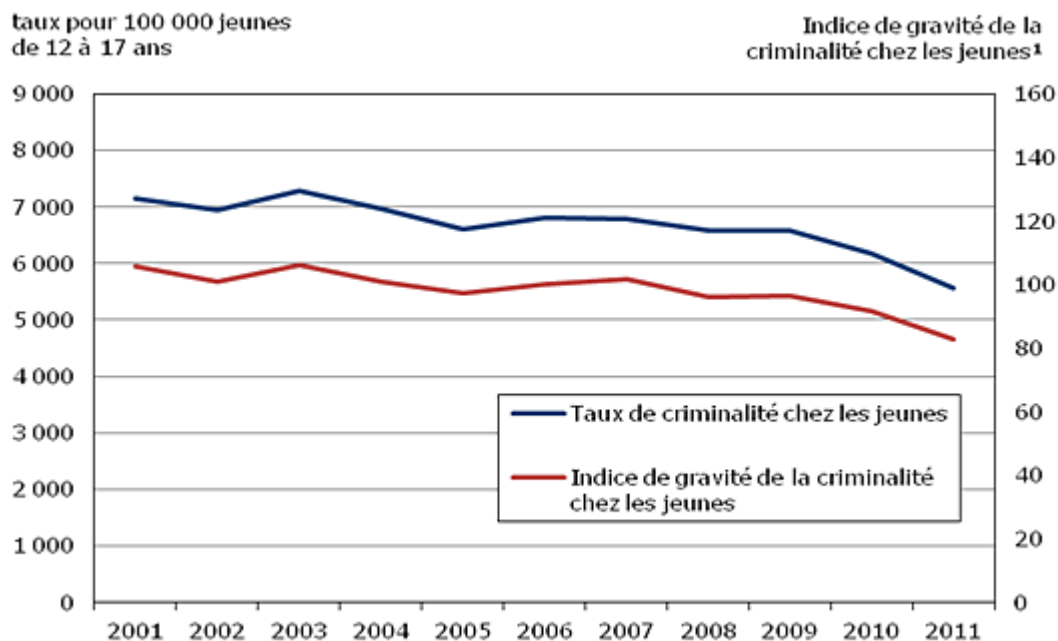


La criminalité chez les jeunes, 2011

La criminalité chez les jeunes affiche un recul au Canada. Tant le taux de criminalité chez les jeunes, qui mesure le volume de crimes commis par les jeunes, que l'Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes, qui mesure la gravité des crimes perpétrés par ceux-ci, ont fléchi de 10 % en 2011, poursuivant ainsi la tendance à la baisse observée depuis 10 ans (graphique 1).

Graphique 1

Taux de criminalité chez les jeunes et Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes, Canada, 2001 à 2011



1. L'année de base choisie pour l'Indice est 2006, la valeur ayant été fixée à 100.

Note : Désigne les jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés par la police (ou dont la mise en accusation a été recommandée) et ceux qui ont fait l'objet d'autres mesures (p. ex. mesures de rechange).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

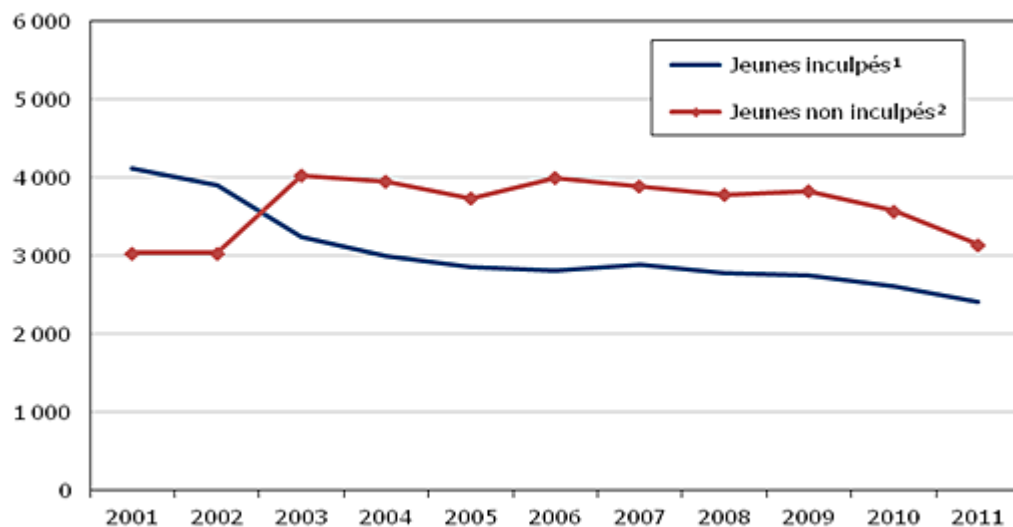
La police a déclaré qu'un peu plus de 135 600 jeunes de 12 à 17 ans étaient les auteurs présumés d'une infraction au *Code criminel* en 2011, soit environ 18 100 de moins que l'année précédente¹. Le nombre de jeunes auteurs présumés comprend ceux qui ont été inculpés par la police (ou dont la mise en accusation a été recommandée) et ceux qui ont fait l'objet de mesures autres qu'une mise en accusation officielle (p. ex. mesures de rechange).

Depuis 2003, année qui correspond à l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, le taux de jeunes détournés du système de justice officiel est supérieur au taux de jeunes inculpés officiellement (graphique 2).

Graphique 2

Jeunes auteurs présumés de crimes, selon l'état de classement des affaires, Canada, 2001 à 2011

taux pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans



1. Désigne les jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés par la police (ou dont la mise en accusation a été recommandée).
2. Désigne les jeunes de 12 à 17 ans qui ont fait l'objet d'autres mesures (p. ex. mesures de rechange).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Note :

1. Exclut les délits de la route.

Pour en savoir davantage

BRENNAN, Shannon. 2012. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. sans date. Tableau CANSIM 252-0051 — Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, selon l'infraction détaillée, annuel. Dernière mise à jour effectuée le 23 juillet 2012.

STATISTIQUE CANADA. sans date. Tableau CANSIM 252-0052 — Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondérés, annuel. Dernière mise à jour effectuée le 23 juillet 2012.

WALLACE, Marnie, et autres. 2009. La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité, produit n° 85-004-X au catalogue de Statistique Canada.